

**CONFÉRENCE DES PARTIES À L'AMENDEMENT À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION PHYSIQUE DES MATIÈRES
NUCLÉAIRES DE 2022**

Vienne, du 28 mars au 1^{er} avril 2022

Programme de travail provisoire

	Lundi 28 mars	Mardi 29 mars	Mercredi 30 mars	Jeudi 31 mars	Vendredi 1 ^{er} avril
Séance plénière (matinée) : 10 h - 13 h	(1-8) Séance d'ouverture et questions de procédure* ¹	(9) Déclarations nationales*	(12) Séances thématiques d'examen de l'application et de l'adéquation de la CPPMN amendée	(12.ii) Dispositions relatives à la coopération internationale (articles 5 et 6)	(14) Examen du document final de la Conférence
	(9) Déclarations nationales*		(12.i) Dispositions relatives à la protection physique (articles 2A à 4 et annexes I et II)		
Pause	<i>Pause [13 h - 15 h 30]</i>				
Séance plénière (après-midi) : 15 h - 18 h	(9) Déclarations nationales*	(9) Déclarations nationales*	(12.i) Dispositions relatives à la protection physique (articles 2A à 4 et annexes I et II) [suite]	(12.iii) Dispositions relatives à la criminalisation (articles 7 à 13, 14.2 et 14.3)	(14) Examen du document final de la Conférence [suite]
				(12.iv) Présentation d'informations sur les lois et règlements (article 14.1) et autres dispositions (préambule et articles 1 et 2 et 15 à 23)	(15) Adoption du document final de la Conférence*
					(16) Clôture*
Pause	<i>Pause [18 h - 18 h 30]</i>				
Séance plénière (soir) : 18 h 30 - 21 h	(9) Déclarations nationales*	(10) Déclarations des organisations intergouvernementales*	(12.i) Dispositions relatives à la protection physique (articles 2A à 4 et annexes I et II) [suite]	(13) Universalisation*	Poursuite de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour (14), (15) et (16) [si nécessaire]
		(11) Séance avec les organisations non gouvernementales*			

¹ Il a été convenu que les ONG dont la représentation à la Conférence en qualité d'observateurs avait été approuvée par les Parties conformément à la règle 7 du projet de règlement intérieur pourraient participer aux séances de la Conférence marquées d'un astérisque.